

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 27 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 11 Votants : 12 Procurations : 1 Absent : 3

Date de convocation : 18 novembre 2025

Date d'affichage : 18 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à 18h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Claude AROCAS, Michèle BARASCUD, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Christian JULIAN, Sabine THOMAS

Étaient absents : Lionel CAYRON, Virginie GOVIGNON, Paulette FOURNIER

Représentés :

- Jean-François GALLIARD représenté par Yvan BOUAT

Objet : Enedis – Actes authentiques de constitution de servitudes

Délibération n° 2025-61

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que diverses conventions de servitude ont été signées avec Enedis pour la pose de lignes électriques aériennes et/ou la création de postes de transformation électrique sur les propriétés communales suivantes :

- La pose d'une armoire de coupure sur la parcelle cadastrée A 816 située au lieu-dit le Vialaret
- La pose d'une ligne électrique aérienne sur la parcelle cadastrée A 1301 située au lieu-dit le Faubourg bas
- La pose d'une armoire de coupure sur la parcelle cadastrée G 105 située au lieu-dit le Communal pour la section de commune de Cantobre.

Il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'actes authentiques de constitution de servitudes, dont les frais de notaire sont à la charge d'Enedis, en autorisant Monsieur le Maire à signer lesdits actes.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer lesdits actes relatifs aux conventions mentionnées ci-dessus, avec faculté de subdéléguer.

Délibération adoptée à 12 voix pour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 27 novembre 2025

Le secrétaire de séance

Alain DELMAS

Le Maire,

Richard FIOL

01 DEC. 2025

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :01 DEC. 2025.....

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerécourse citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecourse.fr>